



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 13 avril 2022

DELIBERATION N° 2022/01

approuvant la stratégie régionale de lutte contre les Espèces exotiques envahissantes de Guadeloupe et Saint-Martin

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 13 avril 2022, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 213-13-1 et R. 213-50 à 71 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;
- **Vu** la délibération n°2021/03 du 12 octobre 2021 relative à la désignation de Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO en tant que présidente du comité de l'eau et de la biodiversité ;
- **Vu** les avis émis par les Assemblées et organismes consultés ;

Suite à la présentation du projet de stratégie de lutte contre les Espèces exotiques envahissantes ;

APPROUVE à l'unanimité la stratégie régionale de lutte contre les Espèces exotiques envahissantes de Guadeloupe et Saint-Martin.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 13 avril 2022,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO